

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Service de Garde L'Envolée Inc.	Numéro de permis 2016075	Date d'inspection Le 15 septembre 2021	
Nom de l'établissement Garderie Les Hiboux		Numéro de téléphone (506) 453-7700	
Adresse 160-A Eco Terra Drive Fredericton NB E3A 9M1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sabrina Diotte		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
28(2) L'exploitant d'un établissement agréé procède une fois par mois aux exercices d'évacuation en cas d'urgence et en cas d'incendie. Commentaires : La lacune est maintenant conforme.	28(2)	09 sept. 2021	15 sept. 2021
49(1) L'exploitant d'un établissement agréé veille à ce que l'orientation fournie aux enfants qui y sont bénéficiaires de services soit positive et comprenne un renforcement positif, encourage à déployer des efforts et reconnaisse les réalisations. Commentaires : La lacune est maintenant conforme.	49(1)	09 sept. 2021	15 sept. 2021

Commentaires généraux
La supervision des enfants c'est bien déroulé aujourd'hui. De nouvelles mesures ont été mises en place ce qui semble bien fonctionner.
La pratique à feu a été effectuée cette semaine.
Je recommande pour le renouvellement.

original signé par
Sabrina Diotte

Le 15 septembre 2021

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par
Vicky Fraser

Le 15 septembre 2021

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date